

Création d'un poste de « gestionnaire de flux » pour la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie d'une commune



Économie d'énergie

PRELUDE 2

Eau

- Réparations, remplacement de matériel des toilettes et fontaines publics : 50% d'économie
- Sensibilisation, installation de détecteurs d'humidité, utilisation de l'eau de la rivière Ariège : 30% d'économie
- Réfection de l'étanchéité du bassin de la piscine : 18% d'économie



Crédit photo : Pamiers

Solaire thermique et chaudière bois - Restauration collective de Las Parets.

TÉMOIGNAGE

Jean-Paul PARENT, Directeur des services techniques en 2008

« En matière de développement durable, nous sommes une commune précurseur en Midi-Pyrénées. Mais pour passer des idées aux actes, il est très important d'être convaincu... et nous le sommes ! Faire des économies d'eau et d'énergies, favoriser le développement des énergies renouvelables, tout cela demande de s'entourer de compétences, afin d'avoir une capacité opérationnelle importante. Le poste de gestionnaire de flux a donc été créé pour accomplir ces missions. Dès la première année, les économies ont été satisfaisantes comparé à l'investissement induit par l'embauche d'un nouvel agent. Aujourd'hui, Solène PLEYBER affine l'existant pour pérenniser les économies. Elle travaille en collaboration avec la Direction des services techniques et avec une élue, sur les phases opérationnelles de nos grands projets concernant les énergies renouvelables. »

LES CONTACTS UTILES

ADEME / Délégation Régionale Midi-Pyrénées

Technoparc Bâtiment 9
Rue Jean Bart - BP 672
31319 Toulouse - Labège cedex
Contact Nathalie Gonthiez
Tél. 05 62 24 35 36 - **Fax** 05 62 24 34 61
Email midi-pyrenees@ademe.fr
Web www.ademe.fr/midi-pyrenees

Région Midi-Pyrénées,
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 04
Tél. 05 61 39 66 33 - **Fax** 05 61 39 66 41
Web www.midipyrenees.fr



FICHE D'OPÉRATION RÉGIONALE
MIDI-PYRÉNÉES

PRELUDE 2
2007 - 2013

Programme Régional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable



Économie d'énergie

Création d'un poste de « gestionnaire de flux » pour la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie d'une commune

PRÉSENTATION

COMMUNE DE PAMIERS

ADRESSE

Services techniques
Hôtel de ville
Place du Mercadal
09100 PAMIERS

PATRIMOINE ET BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

- 50 bâtiments communaux et 30 salles mises à disposition des associations
- 400 employés municipaux
- Budget de fonctionnement : 17,6 M € en 2006

POPULATION

16 000 habitants

CONTACT

- André TRIGANO
Maire de Pamiers
 - Gérard BAUZA
Directeur Général des Services
 - Solène PLEYBER
Gestionnaire des flux
- Tél. 05 61 60 95 29
Fax : 05 61 60 94 81
Courriel : technique@ville-pamiers.fr
Site Internet : www.ville-pamiers.fr

OPÉRATION

NATURE DE L'OPÉRATION

Création d'un poste de gestionnaire des flux, responsable de la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau dans la commune de Pamiers

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'OPÉRATION

Pamiers a adhéré au réseau des villes durables de Midi-Pyrénées dès la création de celui-ci, en 1997. La commune a réalisé peu de temps après un diagnostic « développement durable » qui lui a permis d'asseoir les bases d'un Agenda 21, adopté en 2003. Cette démarche se concrétise depuis à travers des plans d'actions annuels.



Vue générale de la ville de Pamiers.

Crédit photo ADEME



Création d'un poste de « gestionnaire de flux » pour la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie d'une commune

PRELUDE 2



Économie d'énergie

L'Agenda 21 de la ville a été reconnu en 2007 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Dans ce cadre, la commune s'est particulièrement focalisée sur les transports, le développement économique et les économies d'énergies.

La création d'un poste de gestionnaire de flux en 2002 constitue l'un des points forts de la démarche.

Cette décision reposait sur un double objectif :

- réduire les dépenses de fonctionnement de la commune
- participer à la protection des ressources et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

Dans ce contexte, de nombreuses opérations ont été réalisées depuis 2002 :

- Le suivi et l'optimisation des consommations des bâtiments et des équipements communaux (avec le logiciel DECLIC),
- L'achat de matériels économes,
- La sensibilisation du personnel communal et des utilisateurs,
- L'affirmation d'exigences en matière de constructions neuves performantes et d'urbanisme (cahiers des charges adaptés),
- Le développement des énergies renouvelables pour les installations communales en projet et pour les habitations des particuliers,
- Le développement des modes doux de circulation (plan vélo depuis 2005, navette urbaine...),
- La réalisation d'un Bilan Carbone® « patrimoine et services » et d'un diagnostic de l'éclairage public,
- La construction d'une salle multi-activité selon une démarche de haute qualité environnementale®.

Les résultats sont là :

entre 2001 et 2006, les consommations d'énergies fossiles ont diminué de 16% à surface constante de bâtiments. Les consommations d'eau ont quant à elles diminué de 17 %. 4 bâtiments publics ont été équipés à ce jour en énergies renouvelables (solaire ou/ et bois) et la commune est maître d'ouvrage d'un projet de réseau de chaleur pour desservir un quartier résidentiel.

On notera également une forte augmentation de l'installation de panneaux solaires par les appaméens, 54 m² ayant été installés en 2006 contre 17 m² en 2005. Cette situation est le résultat d'une forte campagne de communication et de l'attribution d'aides financières communales à hauteur de 60 € /m² de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques installés.

DATE DE LA CRÉATION DU POSTE

Octobre 2002

OBJECTIFS

- Faire collectivement des économies d'énergies et d'eau
- Entrer dans une démarche de développement durable

MISSIONS DU GESTIONNAIRE DES FLUX

Ses missions s'articulent autour des axes majeurs suivants :

- Réaliser ou faire réaliser des économies d'énergies et d'eau
- Suivre et faire évoluer les plans d'actions issus de l'Agenda 21 et du Bilan Carbone®
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables, l'éco-mobilité et les éco-achats

Pour mener ses missions à bien, l'économe de flux doit composer avec de nombreux acteurs. **Il est donc au service :**

- des élus, en leur apportant conseil et assistance à la définition de la politique communale en la matière,
- des services municipaux, en préconisant des actions, des comportements différents, des investissements et en apportant un conseil technique aux projets,
- des usagers, en leur apportant des conseils et en instruisant les demandes de subvention déposées pour des installations solaires et de récupération d'eau de pluie.

BILAN

BILAN FINANCIER

Gain annuel moyen sur les consommations d'eau et d'énergies, entre 2002 et 2006 : 60 000 € / an

L'achat de petits matériels (environ 30 000 € / an) et le coût du poste ont été remboursés par les économies d'énergies générées dès la première année.

BILAN ÉNERGÉTIQUE

Économie d'énergies sur le patrimoine communal :

- 900 000 kWh / an en moyenne entre 2002 et 2006 pour les énergies fossiles, soit **une baisse de 16%** des consommations à surface constante de bâtiments.



Crédit photo ADEME

Solaire photovoltaïque - École des Canonges.

Le parc actuel de bâtiments chauffés consomme aujourd'hui entre 115 et 140 kWh / m² / an.

- Consommation stable d'électricité depuis 2002 à surface constante de bâtiments.

Économies d'eau

48 000 m³ depuis 2002 (l'équivalent de la consommation de l'année 2007), soit **une baisse de 17%** des consommations.

AUTRES RETOMBÉES

Bilan effet de serre :

1 000 tonnes de CO₂ rejetés en moins depuis 2002

Apports parallèles :

- Prise en compte systématique des aspects « économie d'énergie et environnement », dans les modes de fonctionnement comme pour tous les projets communaux,
- Soutien technique et financier apportés aux habitants, en particulier pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'eau.

OPÉRATIONS EXEMPLAIRES MENÉES DANS LA COMMUNE

Utilisation rationnelle de l'énergie :

- **Éclairage public** : mise en place de régulateurs de tension sur 3 zones d'activités : 25% d'économie d'électricité,
- Remplacement d'un thermostat défectueux dans un **gymnase** : 38% d'économie de gaz,
- Mise en place d'éclairages basse consommation dans un **groupe scolaire** : 50% d'économie d'électricité,
- Sensibilisation des agents municipaux, suppression des lampes halogènes, utilisation de multiprises avec

interrupteurs pour supprimer les veilles d'ordinateurs, révision de la programmation au niveau de la régulation du chauffage et installation de sondes à l'**Hôtel de Ville** : 30% d'économie d'électricité et 18% de gaz,

- Contrat d'exploitation pour le chauffage incluant une clause sur le partage des économies d'énergie et des excès de consommations, pour **les 20 bâtiments les plus consommateurs** : 16% d'économie visés.

Énergies renouvelables

- **Capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire solaire** au camping municipal en 2005 (30 m² - 3 000 l), à la cantine et au centre de loisirs de Las Parets en 2007 (31 m² - 3 000 l), au centre nautique Neptunia (120 m² - 10 000 l).

- **Équipements de production de chaleur au bois-énergie** : à la cantine et au centre de loisirs de Las Parets en 2007 (150 kW).

Travaux à venir : réseau de chaleur dans le quartier Chandelet (90 logements desservis et une école - 540 kW - 580 ml de réseau).

- **Capteurs solaires photovoltaïques pour la production d'électricité** : 10,5 kWc installés sur l'école primaire des Canonges, bâtiment neuf construit par ailleurs avec un objectif de Haute Performance Énergétique (RT 2000 - 18%).



Crédit photo : Pamiers

Coffret de régulation pour l'éclairage public.



Crédit photo : Pamiers